



CONTRÔLE MÉDICAL D'APTITUDE A LA CONDUITE AUTOMOBILE

Informations importantes :

Vous devez présenter, à chaque rendez-vous, l'intégralité de votre dossier médical + les résultats aux examens demandés.

- PRIX DE LA CONSULTATION EN COMMISSION MÉDICALE : 50 €
- PRIX DE LA CONSULTATION CHEZ UN MÉDECIN AGRÉÉ : 36 €

Règlement en espèces ou chèque. L'examen n'est pris en charge ni par la sécurité sociale ni par la CMU et le médecin ne peut en aucun cas vous délivrer une feuille de maladie.

Si le médecin agréé, qui vous examine dans son cabinet, ne peut conclure à votre aptitude, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialisé ou demander à la commission médicale de vous examiner.

Le médecin agréé choisi ne peut pas être votre médecin traitant.

Vous conservez votre ancien permis de conduire et en recevez un nouveau une fois toutes vos démarches accomplies.

QUOI ?	ALCOOL (suspension du permis)
	STUPÉFIANTS (suspension du permis)
	PERTE TOTALE DE POINTS (invalidation ou annulation du permis)
	PROROGATION (suite à une visite médicale en commission)
	LEVÉE D'INAPTITUDE (suite à une visite médicale en commission)
OU ?	Passage de la visite médicale auprès de la commission médicale à la préfecture à Limoges
<p>1) Prendre rendez-vous sur le site Internet de la préfecture (www.haute-vienne.gouv.fr), rubrique « prise de rendez-vous »</p> <p>2) A la visite, présenter obligatoirement les pièces inscrites sur le document que vous avez téléchargé lors de la prise de rendez-vous en ligne.</p> <p>3) Régler la consultation aux médecins.</p> <p><i>À savoir : la gratuité est accordée aux personnes déjà titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50% délivré par la CDAPH (fournir un justificatif + 1 copie).</i></p> <p>4) Si la décision est favorable, faire votre demande de renouvellement de permis sur Internet à l'adresse www.ants.gouv.fr OU si votre permis avait été annulé, vous pouvez vous inscrire pour passer les examens du permis de conduire.</p> <p>Si l'avis est défavorable, vous recevrez un courrier de la préfecture.</p>	

QUOI ?	AUTRE INFRACTION (suspension du permis <u>hors</u> alcool et stupéfiants)
	RAISONS DE SANTÉ
	RAISONS PROFESSIONNELLES
OU ?	Passage de la visite médicale auprès d'un médecin agréé, dans son cabinet
<p>1) Prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé (<i>voir liste ci-dessous</i>).</p> <p>2) Lors de la visite, présenter obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une pièce d'identité en cours de validité • 3 photographies récentes aux normes • si vous êtes concerné(e), la décision de suspension • votre dossier médical <p>3) Régler la consultation au médecin.</p> <p><i>À savoir : la gratuité est accordée aux personnes déjà titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50% délivré par la CDAPH (fournir un justificatif + 1 copie).</i></p> <p>4) Si la décision est favorable, faire votre demande de renouvellement de permis sur Internet à l'adresse www.ants.gouv.fr</p>	

**LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS POUR LE CONTRÔLE MÉDICAL DE L'APTITUDE A LA
CONDUITE EN HAUTE-VIENNE**

VILLE	NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BELLAC	Serge THEVENOT	14 avenue de la libération	05 55 68 10 55
BOSMIE-L'AIGUILLE	Jean-Pascal LEGROS	Rue Pedralba	05 55 39 01 36
COUZEIX	Eric ROUCHAUD	141 bis avenue de Limoges	05 55 39 32 98
ISLE	Michel TRUCHASSOU	10 bis rue de la Chapelle	05 55 05 04 20
EYMOUTIERS	François DEGUILLAUME	6 rue Collégiale	05 55 69 14 87
LA JONCHÈRE ST-MAURICE	Denis LIVERTOUT	39 rue de Limoges	05 55 39 82 12
LE PALAIS-SUR-VIENNE	Catherine LEGELEUX	1 rue Turgot	05 55 37 82 82
LIMOGES	Thierry BARRET	18 rue Pierre Larousse	05 55 34 44 30
	Ludovic CHARMES	36 rue Wagner	05 55 32 22 70
	Christian CHAUVOIS	43 avenue Emile Labussière	05 55 77 29 75
	Pierre FAUCHERY	27 avenue du Midi	05 55 34 26 81
	Christian FONTAINE	21 bis rue François Mitterrand	05 55 11 36 63
	Michel JACQUINET	21 rue Galilée	05 55 77 74 51
	Jean-Michel LAMBERT	3 avenue du Midi	05 55 79 55 03
	Christelle MARCHADIER	34 rue Sainte Anne	05 55 31 95 67
MAGNAC-BOURG	Charles BEZOT	2 rue de Plaisance	05 55 00 80 04
NANTIAT	Stéphane VEYRIRAS	26 rue Montplaisir	05 55 53 58 58
PANAZOL	Sylvie LAGRUE	6 avenue des Lilas	05 55 30 48 79
RILHAC-RANCON	Didier RATINAUD	Place de la Poste	05 55 36 89 89
ROCHECHOUART	Lionel THOMAS	8 rue du petit Châtenet	05 55 03 60 50
ST-BRIC-SUR-VIENNE	Réginald BOURLOIS	24 rue Jean Moulin	05 55 02 32 66
ST-JUNIEN	Stéphane KIRSCHLEGER	Square Dupuytren	05 55 02 27 66
SOLIGNAC – LE VIGNE	Jean-Jacques BRISSAUD	Groupe médical – avenue de la gare	05 55 00 51 69

LES CENTRES PSYCHOTECHNIQUES

La liste ci-dessous est fournie à titre indicatif. D'autres établissements peuvent proposer cette prestation. Pour plus de choix, consultez Internet.

VILLE	ETABLISSEMENT	COORDONNEES
BELLAC	AAC	05 35 54 13 52 04 78 32 84 79 www.aac.testpsycho.fr
COUZEIX	AEF	05 55 33 20 09
FEYTIAT	AEF	05 55 33 20 09
LIMOGES	AAAABC	04 65 26 00 73 dstages@gmail.com
	AAAEP	05 82 95 48 60 www.aaaep.fr
	AAC	05 35 54 13 52 04 78 32 84 79 www.aac.testpsycho.fr
	ACCA	05 61 07 61 86 www.acca-evaluation.com
	AEF	05 55 33 20 09
	APAVE SUDEUROPE	800001240
	ECF	05 49 08 93 62
	TURBO CONDUITE	05 55 14 87 87 05 55 32 39 39 06 88 14 74 18
NEXON	AAC	05 35 54 13 52 04 78 32 84 79 www.aac.testpsycho.fr
RILHAC-RANCON	ECF	05 49 08 93 62
SAINT-JUNIEN	AAAEP	05 82 95 48 60 www.aaaep.fr
	AAC	05 35 54 13 52 04 78 32 84 79 www.aac.testpsycho.fr
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	AAC	05 35 54 13 52 04 78 32 84 79 www.aac.testpsycho.fr
SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	ACCA	05 61 07 61 86 www.acca-evaluation.com

La préfecture ne peut être tenue responsable en cas de modification de cette liste.